

Services de la vie quotidienne

- Entretien de la maison et travaux ménagers
(réalisation des tâches ménagères quotidiennes, nettoyage des vitres, entretien du linge, rangement, ...)
- Livraison de courses à domicile
(alimentaires, journaux, médicaments, documents administratifs, ...)
- Préparation de repas à domicile
(y compris les courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Petits travaux de jardinage
(entretien courant de votre jardin, tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, débroussaillage, déneigement, ...)
- Petit bricolage
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
(gardiennage et surveillance de votre logement pendant votre absence : ouverture et fermeture des volets, arrosage et entretien des plantes ou du jardin, relève du courrier, travaux ménagers à l'intérieur de votre logement...)

Services à la famille

- Accompagnement des enfants de moins de 3 ans dans leurs déplacements

Il s'agit des trajets entre le domicile et :

- une activité extra- scolaire
- le lieu de résidence de l'autre parent (en cas de séparation)
- le lieu de vacances

- Assistance administrative à domicile
(classement des papiers, rédaction du courrier, gestion de vos factures, appels téléphoniques, ...)



nos coordonnées

Dom'80
Services+
Services à la Personne

20 Place Jean Jaurès

80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

Tél : 03 22 26 87 95

e-mail : ds.plus.80@orange.fr

Votre interlocutrice
Cathy Boloh



Ouverture des bureaux
du Lundi au Jeudi

de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le Vendredi

de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Une permanence téléphonique est assurée
en dehors de ces horaires au 06 83 49 25 36

Siret 520 995 697 00015

Dom'80
Services+

à vos côtés
pour votre quotidien !



Services à la Personne
(ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, ...)

Service de maintien à domicile des personnes âgées (auxiliaires de vie diplômées)

Services aux personnes dépendantes

Conventionné APA Somme et Seine-Maritime

Agrément qualité n° : N/220610/F/080/Q/039

nos prestations



Dom 80 Services+ propose, coordonne et réalise un ensemble de prestations de services à la Personne. Elle apporte à tout public, et plus particulièrement aux personnes âgées ou handicapées qui sont les plus vulnérables, des solutions expertes dans le domaine du soutien et de l'assistance à domicile.

Le service est assuré tous les jours de 8H00 à 20H00 avec mise en place d'un service minimum le dimanche pour les personnes dépendantes. (en fonction du plan d'aide personnalisé établi après analyse globale des besoins).

Toute intervention à votre domicile fait l'objet d'un « contrat de prestation ». Une feuille de présence est signée par l'intervenant à domicile et vous-même. Elle permettra d'établir votre facture en fin de mois.

Vous pourrez déduire du montant de vos impôts 50 % de vos dépenses réglées à



(pour les plafonds, nous consulter)



Services aux personnes âgées handicapées ou dépendantes

à domicile

- Assistance aux personnes âgées, à l'exception des actes de soins. Maintien à domicile.

Aide à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation.
Aide à domicile (ménage, entretien du linge...)
Aide à la mobilité (courses, promenades...)
Visites de convivialité
Aide administrative

- Garde-malade

(intervention de jour comme de nuit, en complément des soins apportés par les professionnels de santé)

- Soins d'esthétique

(soins d'hygiène et de mise en beauté)

- Soins et promenades d'animaux de compagnie

(accompagnement chez le vétérinaire ou le toiletteur, promenades, préparation et distribution de nourriture, changement de litière)

dans les déplacements

- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement

(déplacements à pied, en voiture, dans les transports en commun, effectués à partir de votre domicile : courses, promenades, visites...)

- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements hors de leur domicile

(accompagnement dans les transports : promenades, actes de la vie courante tels que faire les courses, aller chez le médecin...)

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes

(du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives...)

engagement qualité



En obtenant l'agrément qualité, Dom 80 Services+ s'est engagé à respecter le cahier des charges prévu par l'arrêté du 24 novembre 2005.

Vis-à-vis de vous, Dom 80 Services+ s'engage à :

- ▶ Vous délivrer une information nette et précise vous permettant de choisir à tout moment la prestation la plus adaptée à votre situation.
- ▶ Recruter du personnel qualifié sélectionné sur des critères de compétences et de qualités humaines.
- ▶ En cas d'absence de l'intervenant à domicile, à assurer son remplacement dans les meilleurs délais.
- ▶ Respecter les conditions de discrétion et de prestation de l'autonomie.
- ▶ Veiller au respect de l'interdiction faite aux intervenants à domicile de recevoir de votre part toute délégation de pouvoir sur vos avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs.
- ▶ Vous informer sur les avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier.
- ▶ Vous adresser avant le 31 janvier une attestation fiscale annuelle se rapportant aux prestations fournies dans l'année.
- ▶ Veiller, d'une façon générale, à la qualité des prestations fournies, notamment en mettant en œuvre des règles de contrôle interne de la qualité.